

problème qu'ont eu les membres du comité quand ils étudiaient ce texte. Je suis convaincu que fondamentalement cette mesure législative a du bon, bien qu'il soit possible que nous ayons à la modifier l'année prochaine, comme l'orateur précédent l'a dit. Dans l'intervalle, nous aurons la chance de l'examiner et d'en parler avec ceux qui auront à signer des polices d'assurance aux termes de cette nouvelle loi. Nous serons mieux en mesure une autre année de présenter les amendements qui s'imposent. Je suis tout à fait d'accord pour que le bill franchisse cette étape-ci.

• (4.50 p.m.)

**M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley):** Mes commentaires seront brefs, monsieur l'Orateur. Certains témoins qui ont comparu devant le comité se plaignent du coût élevé des assurances. Ils ont déclaré qu'en ce qui concerne surtout l'exportation du matériel d'énergie atomique, la marge était très étroite et que le coût élevé de l'assurance la réduisait sensiblement. Ils considéraient donc que le coût de l'assurance devrait diminuer plutôt que de monter. Nous savons que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) a eu de la difficulté à vendre des réacteurs atomiques du Canada. Nous ne voulons certes pas ajouter à ses problèmes à cet égard. Nous aimerions que des dispositions soient prises pour qu'il puisse offrir un meilleur produit à meilleur marché. On a déjà mentionné, je pense, qu'il faudrait peut-être examiner ce bill une autre année afin de s'assurer que ce genre de mesure est conforme à ce qu'il devrait être. Comme il s'agit ici d'un nouveau domaine les assureurs ne voudront pas s'engager comme ils le font à l'égard de toute autre sorte d'assurance.

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier les membres du comité de l'excellent travail qu'ils ont fait sur ce bill difficile et des améliorations qu'ils y ont apportées à la suite de leurs délibérations. Très souvent je crois, le public ne se rend pas compte de la quantité de travaux parlementaires pénibles mais utiles qui se font en comité et on ne donne guère de publicité aux efforts que font leurs membres. Ce bill en est certainement un très bon exemple concernant un domaine totalement nouveau et un secteur difficile et quelque peu ésotérique auquel on a apporté des améliorations. Celles-ci ont été rendues possibles grâce aux travaux très efficaces du comité. Je tiens encore à remercier ceux qui en faisaient partie de la très grande contribution qu'ils ont apportée à cet égard.

[M. Harding.]

Je me rends bien compte que nous ne connaissons probablement pas toutes les réponses. C'est un domaine nouveau. Il est important, je crois, que cette mesure soit mise à exécution. Naturellement, notre plus grand espoir à tous, c'est que cette tragédie ne survienne jamais, car s'il fallait qu'elle se produise, nos efforts législatifs ne resteraient guère longtemps après dans la mémoire des gens. Certes, le comité a été des plus utiles à cet égard et je tiens à en remercier les membres ainsi que les députés de la coopération qu'ils ont apportée à cette affaire.

**Des voix:** Bravo!

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

## LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MODIFICATIONS RELATIVES AUX DÉFINITIONS, POUVOIRS ADMINISTRATIFS, ETC.

La Chambre passe à l'étude du bill C-190, modifiant la loi sur l'Office national de l'énergie, dont le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a fait rapport avec propositions d'amendement.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) a proposé un amendement à l'étape du rapport. Je dois avouer qu'il y a des doutes sur la recevabilité de cet amendement. Je suis disposé à écouter les arguments, mais il me semble que l'amendement proposé dépasse la portée du bill.

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Merci, monsieur l'Orateur. L'amendement inscrit au *Feuilleton* est clair. Il ne dépasse pas les objectifs du bill. J'aimerais définir un peu plus précisément les aspects juridictionnels de la Commission qui aura l'occasion d'étudier, dans ce cas particulier, les risques de pollution que ferait courir à l'environnement et à l'écologie la construction, par exemple, d'un oléoduc dans les régions septentrionales du Canada. C'est la raison pour laquelle l'amendement n'imposerait pas une trop lourde tâche à la Commission. Il étendrait et préciserait les fonctions dont elle serait chargée dans l'évaluation de certains projets. M'autorisez-vous à poursuivre, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur suppléant:** La parole est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

**L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, quant à l'admissibilité de l'amendement,